



# PPCR

## ASSEZ D'AMATEURISME

Pour tenter d'être crédible, ou de masquer son ignorance, il est inutile de faire des communiqués à grand renfort d'IA, (quand bien même on bénéficie d'une formation à cette spécialité financée par l'administration) : **Seuls les mots comptent, seule la vérité compte !**

Quand on n'a pas grand-chose à revendiquer et aucun résultat à présenter, à part des alliances douteuses, il reste toujours la récupération et les attaques contre ceux qui travaillent.

Mais quand on découvre un dossier plus de 4 ans en retard, et qu'on essaye de comprendre ce sur quoi **FO Justice** travaille depuis ces années, forcément, on a un peu de mal à appréhender les choses.

Alors, **NON**, **FO Justice** n'a pas honte, puisque **NON**, **FO Justice** n'a jamais menti à personne.

**Nous refusons par ailleurs de céder à la désinformation... nous !**

Afin de clarifier les choses, voici un rappel synthétique :

- ➔ **FO Justice** a engagé une action en reconnaissance de droits devant le Conseil d'État
- ➔ **FO Justice** a gagné cette procédure
- ➔ L'administration a fait appel
- ➔ **FO Justice** a de nouveau gagné
- ➔ **FO Justice** a expliqué à ses adhérents comment bénéficier de cette décision collective
- ➔ **FO Justice** a recensé des centaines de dossiers de ses adhérents et rédigé autant de courriers pour les accompagner
- ➔ **FO Justice** a accepté d'accompagner ceux qui n'étaient pas adhérents et souhaitent le devenir... **Le reste n'est que fantasme !!!**

Et c'est cette masse de dossiers, instruits et portés par **FO Justice**, qui a incité la DGAP à proposer un protocole transactionnel. **Aucun automatisme dans tout cela... sans la pression exercée par FO Justice, ce protocole n'aurait jamais vu le jour.**

Aujourd'hui, ainsi que nous l'avons déjà expliqué, les agents concernés ont 2 choix :

- > **ACCEPTER DE SIGNER LE PROTOCOLE QUI SERA PROCHAINEMENT PROPOSÉ PAR LA DGAP**
- > **REFUSER DE SIGNER CE PROTOCOLE ET SE RATTACHER A NOTRE ACTION COLLECTIVE**

**FO Justice** a déjà largement communiqué sur les motivations qui devront dicter les choix individuels, et **FO Justice** accompagnera les agents, quel que soit leur choix... **N'EN DEPLAISE !!!**

Il y a, dans ce communiqué, une phrase qui retient notre attention, même si elle n'a strictement aucun sens : « *Le PPCR n'appartient à aucun syndicat* ». **Ça ne veut rien dire, mais au-delà du ridicule, devons-nous y déceler une forme d'aveu ?!!**

En effet, ce protocole (oui, oui, le PPCR est un protocole), s'il n'a vocation à appartenir à personne, appartient encore moins à ceux qui ont refusé de le signer. Et il se trouve que **FO Justice** n'a pas signé le PPCR... **tout le monde peut-il en dire autant ?!**

**Et cette perte d'année de stage... c'est précisément le PPCR qui en est à l'origine... les signataires en sont donc comptables.**

De fait, **FO Justice** s'attache aujourd'hui à réparer les méfaits d'une réforme signée par les autres... ceux-là mêmes qui ne comprennent rien et tentent de récupérer le fruit de notre travail.

Chers camarades du SPS, si vous avez besoin de plus d'explication sur le PPCR et ses effets, sur les actions collectives et leur fonctionnement... tournez-vous vers nos représentants **FO Justice**, ils s'efforceront de vous expliquer tout ceci calmement avec des mots simples.

